

Présentation des dispositifs d'accompagnement pour les doctorants situation de handicap

Université Toulouse – Jean Jaurès

Amandine Rochedy, chargée de mission Handicap de l'établissement

Octobre 2024

1. Accueil et accompagnement des étudiants en situation de handicap
2. Accueil et formation des personnels en situation de handicap
3. Communication, sensibilisation et formation
4. Vie étudiante : culture et pratique sportive
5. Accessibilité numérique
6. Accessibilité des locaux

SCHÉMA
DIRECTEUR
PLURIANNUEL
DU HANDICAP
2021-2026

voté en CA le 12 avril 2022

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées définit le handicap comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

UNIVERSITÉ TOULOUSE
Jean Jaurès



Poursuivre les actions sur l'accessibilité

Globalement, l'offre quantitative de logements dédiés est jugée suffisante mais des améliorations peuvent être apportées concernant la prise en compte du handicap invisible (ex : formation des personnels à l'accueil). Le Crous dispose notamment d'un **panel de logements adaptés assez large**, mais il serait utile que les commissions d'attribution des logements restent vigilantes à la question de l'accessibilité physique et psychologique. Un guide logement UFTMP existe, ce guide est en ligne sur le site du Welcome Desk.

Pour ce qui est des espaces publics, il est nécessaire **d'envisager une accessibilité intégrée qui profite à tous**, notamment concernant le handicap invisible (ex : zones replis calmes dans les bibliothèques, les espaces de restauration, etc.).

Des difficultés perdurent sur l'accès aux transports en commun. Des initiatives existent au sein et en dehors des établissements. Certains ont mis en place des transports dédiés avec accompagnant, mais cette offre doit être mieux portée à la connaissance des étudiants.

Enfin, **l'accès à la culture et à la pratique sportive** doit être amélioré via les partenariats des pôles handicap avec les services culture et sport au sein des établissements. Il existe des activités mixtes spécialement conçues pour les étudiantes et étudiants en situation de handicap, mais ouvertes à tous qu'il conviendrait d'encore développer. Certains établissements mettent en place des certificats de non-contre-indication de la pratique sportive, il serait utile que cette approche soit plus répandue afin **d'encourager à la pratique** d'une activité sportive.

Concernant la culture, certains établissements sont agréés PLATON et permettent ainsi un accès à des versions adaptées des œuvres protégées. **Ces dispositifs pourraient être étendus à tous les établissements.** Les activités culturelles accessibles aux étudiants en situation de handicap sont mises en avant lors de la Semaine de l'étudiant et des rencontres Explorer mises en place par l'UFTMP.

Favoriser l'insertion professionnelle

Des partenariats avec les entreprises existent, mais peuvent encore être renforcés, notamment à l'international (stages, emploi, cursus...), par la **création de forums emploi et alternance dédiés et par le développement de la plateforme Atouts pour tous.**

De plus **l'accompagnement à l'insertion professionnelle doit être renforcé** et cela dès la 1^{ère} année (posture, préparation d'entretien et de CV, etc.), sur le modèle par exemple du dispositif APIPESH mis en place à UT3 Paul Sabatier depuis 2013.

CHIFFRES CLÉS *

64,4 %

DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP ESTIMENT AVOIR RENCONTRÉ DES DIFFICULTÉS DANS LE CADRE DE LEURS ÉTUDES SPÉCIFIQUEMENT À CAUSE DE LEUR HANDICAP

23 %

D'ENTR'ELLES ET EUX ESTIMENT QU'ELLES ET ILS MANQUENT DE TRANSPORTS

#4

Développer l'accessibilité pour les doctorants en situation de handicap

- ▶ Identifier les étudiants ESH dès le niveau Master.
- ▶ Accompagner les doctorants ESH (entreprise, établissement).
- ▶ Communiquer sur les dispositifs existants.

#1

Formaliser un Schéma Directeur Handicap inter-établissements

- ▶ Définir une **instance de gouvernance**, en associant le Crous.
- ▶ Constituer des **groupes de travail** sur la thématique Handicap.
- ▶ Définir des **indicateurs de suivi et de résultat**.

#2

Consolider les dispositifs d'accueil et développer des processus d'accompagnement des ESH dans l'ensemble du cursus universitaire et vers l'insertion professionnelle

- ▶ Développer et renforcer les **liens entre les acteurs**.
- ▶ Améliorer la **lisibilité des procédures** afin de mieux travailler en équipe plurielle autour de l'ESH.
- ▶ Améliorer l'**accueil et l'accompagnement pédagogique et social** des ESH.
- ▶ Développer le **statut d'étudiant accompagnant**.
- ▶ Améliorer l'**insertion professionnelle** des ESH.

#3

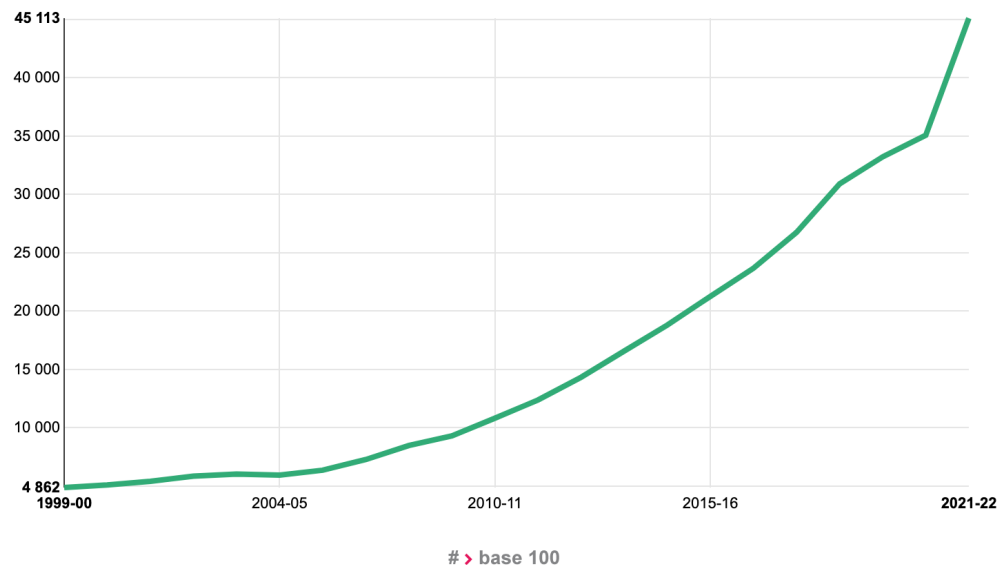
Développer l'accessibilité des services offerts par les établissements et acteurs de la vie étudiante

- ▶ Informer sur le **dispositif PLATON**.
- ▶ Développer l'**e-accessibilité**.
- ▶ Améliorer l'**accessibilité aux bâtiments**.

Population en situation de handicap dans l'ESR (2021-2022)

14.02 | Évolution du nombre d'étudiants en situation de handicap inscrits à l'Université entre 1999-00 et 2021-22

France métropolitaine + DROM



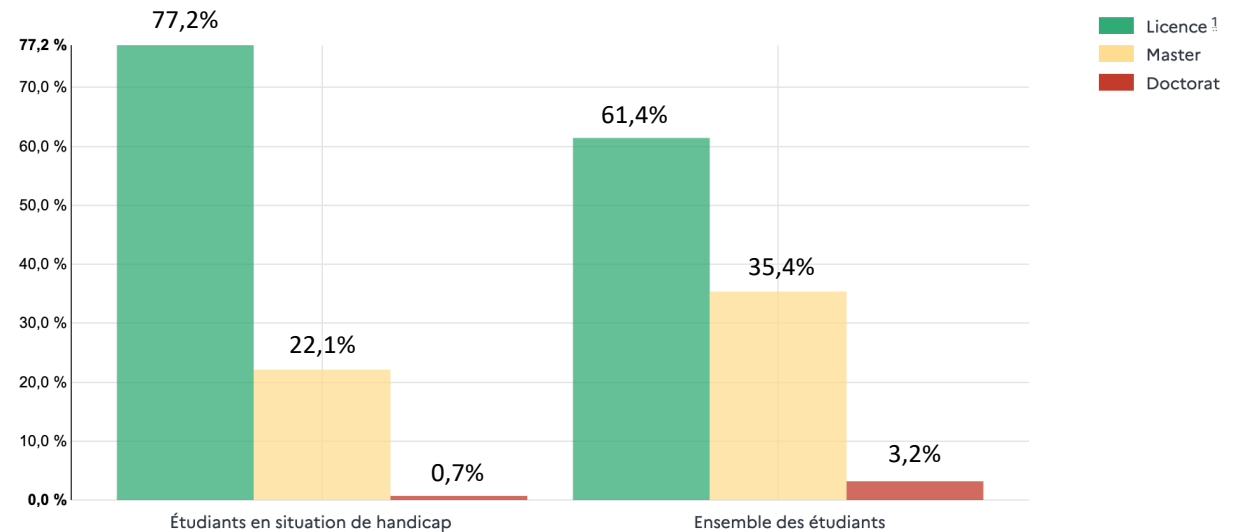
Source | MESR-DGESIP



Dont 38% en Lettres et sciences humaines

— Nombre d'étudiants en situation de handicap

14.05 | Répartition des étudiants en situation de handicap à l'Université par cycle en 2021-22 (en %)



¹ Y compris la Licence professionnelle, hors DUT.

Source | MESR-DGESIP

Population étudiante UT2J

Etudiants s'étant déclarés en situation de handicap sur le dossier d'inscription

2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
886	929	1069	1263	1610	1759	1863	2045
30 425	30 803	30 206	30 764	30 479	30 303	29 293	28 504

Etudiants ayant bénéficié d'un accompagnement du PESH

	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
Nbre total d'ESH	484	533	583	634	605	886	860	1 057
Déclarés ESH à l'inscription	278	327	374	430	459	583	595	X
Non déclarés ESH à l'inscription	206	206	209	204	146	303	264	X



Schéma des actrices et des acteurs 2021

- Mais aussi :
- la direction du Patrimoine
 - la MIN
 - le SED
 - le CIAM
 - ...

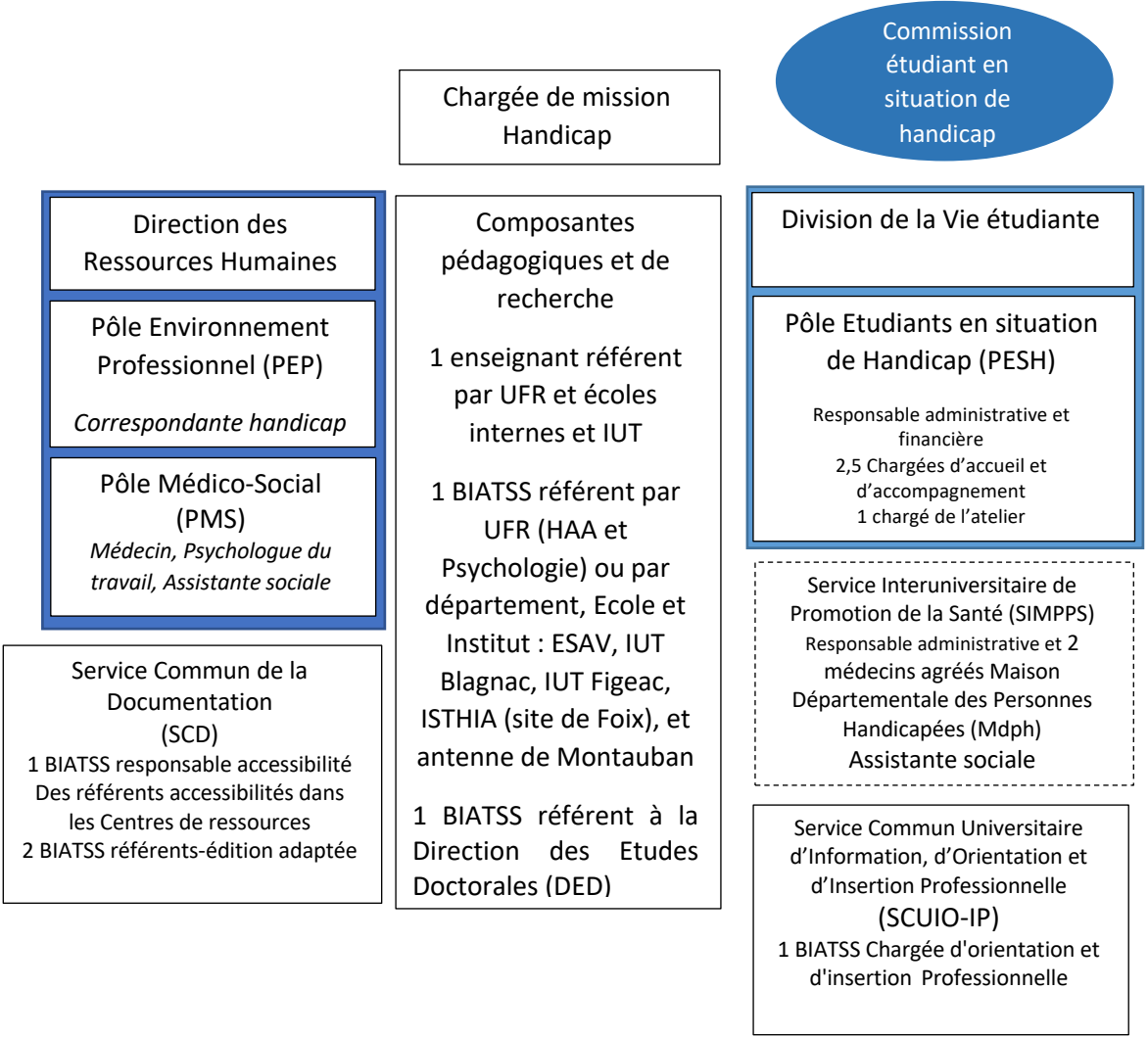


Schéma directeur du handicap

Statut variable des doctorants

Etudiants

Responsable du pôle des étudiants en situation de handicap :

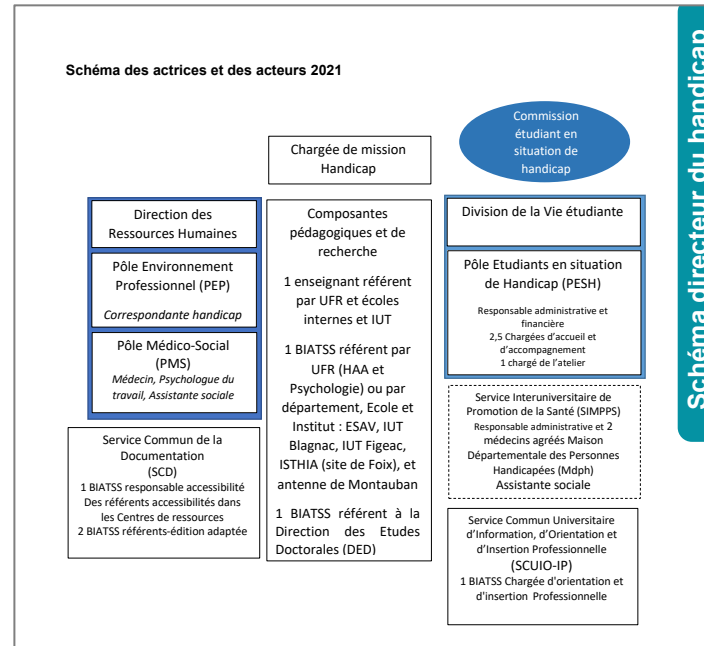
Emilie Zoïa emilie.zoia@univ-tlse2.fr

Ou dive-peh@univ-tlse2.fr

SIMPSS : Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

infirmier-ut2@univ-toulouse.fr

Bâtiment de l'Arche
(Rez-de-chaussée)



Chargée de mission Handicap :
Amandine Rochedy
mission.handicap@univ-tlse2.fr

Personnel de l'Université

Correspondante handicap et responsable du PEP : Mathilde Rigal
mathilde.rigal1@univ-tlse2.fr

Médecin du travail : Dr Jean Fernandez

La Maison des Solidarités
(1er étage à gauche)

Trouver les informations sur les guides

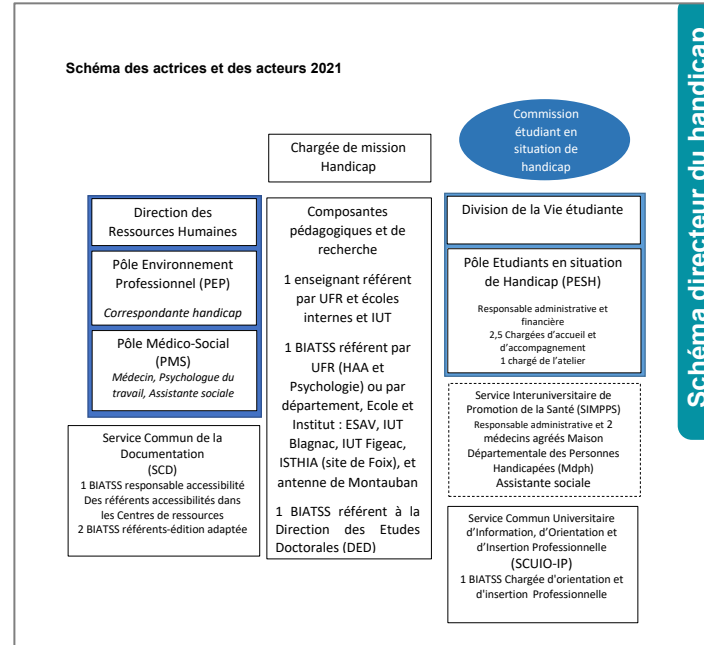
Etudiants

Responsable du pôle des étudiants en situation de handicap :

Emilie Zoïa emilie.zoia@univ-tlse2.fr

Ou dive-peh@univ-tlse2.fr

SIMPPS Guide de l'étudiant, stagiaire de la formation continue, alternant, doctorant en situation de handicap durable ou temporaire



Chargée de mission Handicap :
Amandine Rochedy
mission.handicap@univ-tlse2.fr

Personnel de l'Université

Correspondante handicap et responsable du PEP : Mathilde Rigal
mathilde.rigal1@univ-tlse2.fr

Médecin d'ophtalmologie : Dr. Fernandez



Aménagements

- **Doctorat**
 - Nécessite pas seulement la mise en place des aménagements pour le cursus et pour les examens
 - Travail varié, charge de travail élevée, exigences universitaires et forts enjeux

Mise en place des aides humaines et techniques

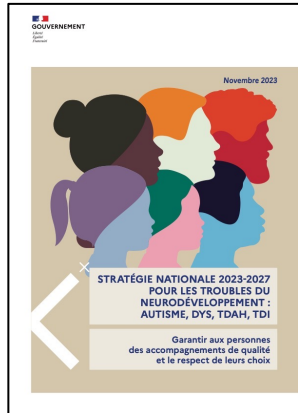
Editions numériques adaptées

Accompagnement pour déplacements

Aménagements spécifiques du poste de travail

etc.

Charte « Atypie-Friendly »



atypie friendly
REUSSIR L'UNIVERSITÉ INCLUSIVE

Université de Toulouse
COMITÉ DÉPARTEMENTAL
Jeunes Joueurs

CHARTRE « ATYPIC-FRIENDLY »

Cette charte a d'abord été publiée alors que le programme s'appelait Aspie-Friendly. Le texte est identique au texte d'origine, à l'exception de l'actualisation du nom du programme.

Préambule :
ATYPIC-FRIENDLY® est un programme conduit par des établissements d'enseignement supérieur ayant pour objectif d'améliorer l'inclusion des personnes présentant un trouble du neuro-développement, et particulièrement les personnes autistes dans l'enseignement supérieur. Il s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Nationale pour l'Autisme au sein des troubles du neuro-développement.

La présente charte a pour objet de renforcer les moyens d'action d'Atypie-Friendly au sein des établissements d'enseignement supérieur et de faciliter l'inclusion des futurs et actuels étudiants autistes et plus largement l'inclusion des personnes présentant un trouble du neuro-développement dans les établissements d'enseignement supérieur.

Objet :

1. Définir les engagements des établissements signataires,
2. Définir les engagements du programme Atypie-Friendly,
3. Préciser les modalités d'accès à la formation des étudiants présentant un Trouble du Neuro-Développement,
4. Favoriser la mise en place d'un accompagnement des étudiants et dans le cadre de leur vie étudiante,
5. Contribuer à l'insertion professionnelle des étudiants.

Article 1 – Les engagements des établissements signataires

1-1 Portage institutionnel
Afin de bénéficier des services proposés par le programme Atypie-Friendly, l'établissement signataire de la charte s'engage à mobiliser l'ensemble des ressources et services utiles à l'inclusion des étudiants ou futur.
Conformément à l'article L.712-3 du code de l'éducation, le schéma directeur en matière de politique du handicap fait partie de la politique de l'établissement et son engagement dans le programme Atypie-Friendly y est clairement inscrit.
Au-delà de la ligne budgétaire réservée au handicap, un budget spécifique est mobilisé.

1-2 Pilotage organisationnel
Une équipe dédiée à la mise en œuvre du programme Atypie-Friendly est mise en place au sein de l'établissement signataire.
Elle comprend au moins un référent ou une référente locale. Cette personne assure la liaison avec le réseau national Atypie-Friendly.

chisa **ANRS** **2019**
Projet financé dans le cadre du PIA 3 ANR

- Signature le 23 février 2024 par l'établissement
- Objectif du programme : améliorer l'inclusion des personnes présentant un trouble du neuro-développement, et en particulier les personnes autistes dans l'enseignement supérieur

Objet :

1. Définir les engagements des établissements signataires,
2. Définir les engagements du programme Atypie-Friendly,
3. Préciser les modalités d'accès à la formation des étudiants présentant un Trouble du Neuro-Développement,
4. Favoriser la mise en place d'un accompagnement des étudiants lors de leur formation et dans le cadre de leur vie étudiante,
5. Contribuer à l'insertion professionnelle des étudiants.

La campagne Doctorat Handicap

- Nécessité d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- Au niveau national financé par le MESRI
 - 25-30 contrats, campagne annuelle
 - 2023: 30 contrats attribués par le MESRI pour 114 demandes
- Au niveau local
 - 2023-2024 : un poste CDH chaque année

Différentes formations/sensibilisations

Formations généralistes :

Sensibilisation aux handicaps (2h)

Accueil d'un étudiant/d'un personnel en situation de handicap (2 formations de 7h)

Formations thématiques :

Construire un cours inclusifs (7h)

Accessibilité numérique (2h)

Formations autres partenaires :

Service interUniversitaire de Pédagogie (SiUP)

Atypie-Friendly



SENSIBILISATION Parlons de l'autisme à l'université !
Mardi 30 janvier 2024
18h30 - 20h30
Amphi F - UT2J
Par des personnes autistes, à destination des étudiant·es, enseignant·es et personnels, autistes et non-autistes

SENSIBILISATION PHOBIE SCOLAIRE
Mardi 27 février 2024
18h30 - Amphi F
Avec l'intervention d'une pédopsychiatre et d'une hypnothérapeute
Témoignages d'étudiant·es
Questions avec le public

Conférence de sensibilisation
Mardi 13 février 2024 | 12h30 - 14h00
La **DYSLEXIE**, bien plus qu'une situation de handicap.
Présentation réalisée par une personne dyslexique, à destination des étudiant·es, enseignant·es et personnels, dyslexiques ou non.
Université Toulouse - Jean Jaurès
Grand amphithéâtre, bâtiment d'accueil
5 All. Antonio Machado, 31100 Toulouse